

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2021

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Date de convocation : 08 septembre 2021

---

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Lundi 13 Septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Villebon, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents 19, votants 23.

Présents : MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, GUILLOT Bertrand, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie, MESNEL Sylvain, CHIRON Pierre, DAVID Karine, OGER Arnaud, NICOU Audrey, FLEURY Jean-Claude, BATARD Sandrine, MAROUSSIE Didier

Absents et excusés : EVEILLARD Lydia ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, LAINARD Delphine ayant donné pouvoir à BESSONNET Virginie, JOINT Dorothee ayant donné pouvoir à POTIER Stéphanie, ISAAC Bertrand ayant donné pouvoir à FLEURY Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme Virginie BESSONNET.

---

Monsieur le Maire accueille Monsieur Alexandre HUVET, Président de Challans Gois Communauté pour une présentation de la communauté de communes et Monsieur Laurent BOUDESSEUL, responsable du service déchets de Challans Gois Communauté pour une présentation de la redevance incitative.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu du 28 juin 2021.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Informations signatures devis et marchés

Monsieur Thierry CROCHET donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés par Monsieur le Maire entre le 19 juin et le 07 septembre 2021.

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
<b>INVESTISSEMENT</b>			
SOCOVA TP	Participation busage RD 28	6 600,00 €	Commune / opération 78
DPC	Mobilier restauration scolaire	17 603,93 €	Commune / opération 34
CONNEX INFORMATIQUE	Tablette samsung service médiathèque	427,50 €	Commune / opération 43
CONNEX INFORMATIQUE	Matériel informatique (tablettes et PC portables école)	12 255,00 €	Commune / opération 65

FONCTIONNEMENT			
<b>SPORTINGSOLS</b>	Mise aux normes lignes terrain de basket salle de sports	1 740,00 €	Commune
<b>EDP</b>	Peintures traçage stades	900,14 €	Commune
<b>ID VERDE</b>	Fourniture et pose d'une clôture complémentaire pour protection mare Fief du Val Fleuri	642,60 €	Lotissement
<b>Editions Evenements et tendances</b>	Livres naissances, mariages et PACS	801,06 €	Commune
<b>MAS PUBLICITE</b>	Tickets de cantine (15000 exemplaires)	816,00 €	Commune
<b>SVEM</b>	Remplacement potelet endommagé rue du Villebon suite sinistre	648,00 €	Commune
<b>SAFE</b>	Devis mise en conformité extincteurs	401,16 €	Commune
<b>SCIERIE BOUTOLLEAU</b>	Piquets, liteaux et visserie organisation Vélocéane	944,57 €	Commune
<b>COCKTAIL VISION</b>	Réparation panneau numérique	1 591,20 €	Commune
<b>GROUPE AIMA</b>	Réparation débroussailleuse	160,33 €	Commune
<b>AU CHAT LENT</b>	Livres médiathèque	536,13 €	Commune
<b>MAISON DE LA PRESSE</b>	Livres médiathèque	1 079,85 €	Commune
<b>GUY LIMOGES</b>	Fertilisation des terrains de football fin 2021	1 734,90 €	Commune
<b>FAMILLES RURALES</b>	Formation BAFD	400,00 €	Commune
<b>Association 100 Pression</b>	Création d'une fresque sur 3 transformateurs (opération CME)	1 513,20 €	Commune

### Budget général 2021 – Décision modificative n°1

Thierry CROCHET, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le projet de décision modificative n°1 portant sur des ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7488 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2184-34 : Restaurant scolaire	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-73 : TROTTOIRS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 500,00 €</b>		<b>4 500,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la décision modificative n°1 comme indiqué ci-dessus.

## **Budget assainissement 2021 – encaissement exceptionnel**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la reprise des lotissements les Coteaux des Chênes Lièges et les Coteaux de la Chapelle (délibération de décembre 2018), la société MBI a accepté de verser la somme de 1500€ au titre de participation pour fiabiliser le poste de relèvement desdits lotissements.

Une délibération est nécessaire pour pouvoir encaisser cette somme sur le budget assainissement au compte 778.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de la somme de 1.500€ de la société MBI au budget assainissement 2021 au compte 778.

## **Challans Gois Communauté – Attribution de fonds de concours**

Dans le cadre de sa politique contractuelle, Challans Gois Communauté propose aux communes membres l'attribution de fonds de concours.

Par courrier en date du 10 mai dernier, la commune a sollicité l'attribution d'un fond de concours de 30 187€ dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la route de Châteauneuf – RD 28.

Cette demande a été validée par le conseil communautaire réuni le 10 juin 2021.

Il convient donc que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'attribution avec Challans Gois Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte le versement d'un fond de concours de 30 187€ de Challans Gois Communauté pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la RD 28
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire

## **ENVIRONNEMENT VOIRIE**

### **Convention avec Vendée Eau – Modification du poteau incendie au lieu-dit la Noue Morin**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au changement du poteau incendie présent actuellement au lieu-dit la Noue Morin. En effet, son diamètre est insuffisant. Afin de procéder à sa modification, une extension du réseau d'eau potable est également nécessaire.

Il présente donc la convention reçue de Vendée Eau permettant la desserte en eau potable de ce poteau incendie qui est également remplacé. La convention s'élève à 3.542,76€ HT.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide la convention de VENDEE EAU d'un montant de 3.542,76 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

### **Travaux de grosses réparations de voirie – lancement de la consultation**

Monsieur le Maire indique que par délibération du 10 juillet 2017, le conseil municipal avait accepté le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux de grosses réparations de voirie d'une durée de 4 ans pour un montant minimum de 100 000 € HT à 400 000 € HT. L'entreprise BODIN était titulaire de ce marché.

Le marché à bons de commande arrivant à son terme, il est nécessaire de relancer la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure pour la réalisation des travaux de grosses réparations de voirie, sous la forme d'un marché de type accord cadre à bons de commande.

### **Aménagement du carrefour RD 28 – Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du carrefour de la RD 28 à l'intersection de la rue de la Ramée, rue du Fief Sauzin et rue du Champ du Moulin.

Il propose, afin d'avancer sur ce dossier, de confier la réalisation de la mission à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre. Il présente la convention et propose au conseil municipal de l'approuver.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions,

- Confie la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du carrefour de la RD 28 à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL ;
- Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 9.350€ HT ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au budget de la commune 2021, opération 79

### **Aménagement du parking arrière de la Mairie – Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du parking arrière de la Mairie.

Il propose, afin d'avancer sur ce dossier, de confier la réalisation de la mission à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre. Il présente la convention et propose au conseil municipal de l'approuver.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions,

- Confie la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du parking arrière de la Mairie à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL ;
- Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 9.900€ HT ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au budget de la commune 2021, opération 80

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Effectifs rentrée scolaire 2021/2022**

Mme Cécile LANDREAU-BONENFANT donne lecture des effectifs scolaires pour cette rentrée 2021/2022 :

☞ Ecole publique les Guernouvelles : 102 élèves répartis en 4 classes

- TPS/PS/MS : 26 enfants
- GS/CP : 23 enfants
- CE1/CE2 : 26 enfants
- CM1/CM2 : 27 enfants

☞ Ecole privée Notre Dame de Bordevert : 130 élèves répartis en 6 classes

- TPS /PS/MS : 21 enfants
- MS/GS : 24 enfants
- CP-CE1 : 21 enfants
- CE1-CE2 : 22 enfants
- CE2/CM1 : 22 enfants
- CM2 : 20 enfants

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **Repas des aînés 2021**

Le repas des aînés se déroulera le jeudi 21 octobre à salle des Primevères à partir de 12h.

La commission repas des aînés du CCAS s'est réunie à plusieurs reprises pour affiner le déroulement de cette journée. Les invitations ont été envoyées par courrier samedi dernier.

C'est le traiteur BOUTOLLEAU qui assurera le repas. Le service en salle sera assuré par les membres du CCAS.

## **URBANISME BATIMENTS**

### **Rapport de la commission communale**

Madame Marie-Claude RIOU donne lecture des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°28/2021 Consorts ROUSSEAU à PETELET Jean-Luc, 3 rue du Pré du Temple  
N°29/2021 MILCENT Philippe à SCI KRY JEF, 3 impasse du Roullard  
N°30/2021 DUPONT Maurice à BOIZARD Franck, 15 allée des Vignes Gâtes  
N°31/2021 Consorts VRIGNAUD à BRUNETTE Eric, 27 rue de la Marne  
N°32/2021 DUFIEF Jacques à BROSSARD Patrick, 20 bis rue de Bordevert  
N°33/2021 ROUSSEAU Robert à BREUVART Charley et BRELUSSEAU Elsa, 48 rue du Villebon  
N°34/2021 DESFOUGERES Marie-Jeanne à POTIER Yannick et Jackie, 4 chemin du Roullard  
N°35/2021 GARRETT Ivan à BRAGUY-CARAYON Jean-Marc, 10 impasse du Sableau

### **Quartier le Val Fleuri : point sur la commercialisation**

A ce jour, il reste 2 lots à commercialiser dans le lotissement.

### **Lotissement le Fief du Val Fleuri – modification de la délibération pour vente des lots à Vendée Habitat – prise en compte de l'avis des Domaines**

Par délibération en date du 24 février 2020, le conseil municipal a accepté la proposition de Vendée Habitat d'acquérir dans le lotissement le Fief du Val Fleuri, l'îlot A pour 60.000€ et 2 parcelles en PSLA pour 20.000€.

Une information complémentaire a été transmise par l'Office Notarial de Bouin rappelant l'obligation pour les communes de plus de 2000 habitants de demander l'avis des Domaines en cas de vente de terrain.

L'avis des domaines a été reçu le 25 août dernier confirmant le prix fixé par le conseil municipal à savoir 10.000€ par logement soit 60.000€ pour l'îlot et 20.000€ pour les PSLA.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération en prenant acte de l'avis des Domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte de l'avis des domaines du 25 août 2021 fixant le prix de vente des lots à 10.000€ HT par logement soit 60.000€ HT pour l'îlot A et 20.000€ HT pour les 2 lots PSLA (TVA réduite à 10%).
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente auprès de Maître Valérie HUVELIN-ROUSSEAU, Notaire à Bouin

## **Lotissement le Fief du Val Fleuri – avenant à la convention avec le SyDEV**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°110-09-2019 du 09 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal avait accepté les travaux neufs électriques, d'éclairage et de câblage fibre dans le cadre des travaux du lotissement communal le Fief du Val Fleuri.

Suite aux travaux de viabilisation réellement effectués par le SyDEV pour l'aménagement du lotissement, le montant des travaux est inférieur au montant prévu dans la convention initiale. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention. Il s'agit d'un avenant négatif de 5.887€ pour remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant du Sydev de 5.887€ (remboursement)
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant

## **Réaménagement des locaux des services techniques – lancement de la consultation des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°044-04-21 du 17 mai 2021 selon laquelle le conseil municipal avait validé le choix du cabinet de Laurent Dupont, Architecte, pour les travaux de réaménagement des locaux des services techniques. Après de nombreux échanges sur le projet et sur les plans, il est proposé désormais de valider le dossier de consultation des entreprises afin de lancer la procédure de consultation pour un démarrage des travaux début janvier 2022.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de réaliser les travaux de réaménagement des locaux des services techniques
- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code de la commande publique.

## **COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

### **Bilan forum des associations**

Monsieur Jean LOIZEAU dresse le bilan du forum des associations qui s'est tenu le samedi 04 septembre de 14h à 18h. Au total, quinze associations étaient représentées tant dans le domaine sportif que social. Même si la fréquentation du forum a été en deçà des attentes, les associations étaient satisfaites de leurs échanges de l'après-midi.

### **Vélocéane 2021**

La Vélocéane 2021 partira du Haras des Presnes le dimanche 19 septembre prochain. Les participants choisissent entre 2 boucles animées de 27 et 38 km. Plus de 4000 participants sont attendus.

De nombreux bénévoles sont mobilisés pour assurer la réussite de cette manifestation.



## **AFFAIRES GENERALES**

### **Challans Gois Communauté – rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices financiers 2017 et suivants**

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de Loire le rapport sur la gestion financière de Challans Gois Communauté pour les exercices financiers de 2017 et suivants. Le rapport définitif de ce contrôle doit donner lieu à débat au sein de chaque conseil municipal. Le rapport intégral a été transmis aux conseillers municipaux.

Après discussion, le conseil municipal, prend acte, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des préconisations émises.

### **Personnel Communal – prestation du conseil en organisation de la Maison des Communes**

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la commune a sollicité le service du conseil en organisation de la Maison des Communes pour effectuer un diagnostic du fonctionnement actuel des services, notamment administratif.

Cette étude poursuit 2 objectifs :

- 1/ analyser l'organisation et le fonctionnement des postes administratifs et proposer des préconisations pour améliorer l'efficacité collective
- 2/ étudier la charge de travail et la répartition des activités au sein du service afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre.

Le coût de cette prestation s'élève à 5.720€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce dossier.

### **Dates à retenir :**

- ☞ *Dimanche 19 septembre : Vélocéane, départ Haras des Presnes*
- ☞ *Prochains conseils municipaux : Lundi 11 octobre et Mardi 16 novembre*
- ☞ *Elections Présidentielles : Dimanche 10 et 24 avril 2022*
- ☞ *Elections Législatives : Dimanche 12 et 19 juin 2022*

Le Maire,

